N° 1330. — 4e Année. CINQ CENTIMES Samedi 11 Juin 1892

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 42 TOURCOING, rue Verte, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 id.
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 id.
LOCALES ..... 1 fr. 00 id.

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

TÉLÉPHONE

LES CONVERTIS

Le discours prononcé à Lille par M. le comte de Mun marque un pas de plus dans l'évolution républicaine depuis quelque temps accomplie par les conservateurs catholiques.

Le pape Léon XIII poursuit avec une ténacité toute italienne la réalisation de sa politique conciliatrice, et M. de Mun n'a évidemment fait que traduire, dans le langage éloquent et élevé qui lui est propre, la pensée intime et persévérante du Souverain-Pontife.

Il serait injuste, à notre sens, de méconnaître la sincérité des sentiments qui paraissent animer Léon XIII, et de ne pas rendre hommage à une tentative qui, pour intéressée qu'elle soit, n'en indique pas moins chez ce Pontife, une largeur d'idées à laquelle ne nous avaient point habitués les précédents chefs de la chrétienté.

Léon XIII rompt définitivement avec la monarchie. La chose n'est point douteuse.

Il estime que la solidarité dans laquelle se sont compiqu depuis vingt ans les catholiques avec les représentants des régimes déchus, n'a fait que compromettre les intérêts de l'Eglise.

Et il jette par-dessus bord royauté et prétendants pour concentrer l'effort des catholiques vers ce but unique : la défense de la cause religieuse, la seule qui lui tienne vraiment à cœur, et auprès de laquelle toutes les autres ne sont que secondaires et accidentelles.

Quelle sera la conséquence de cette évolution du chef de l'Eglise romaine ? De quelle façon sera-t-elle accueillie en France, aussi bien par les conservateurs que par les républicains ?

La majorité des conservateurs paraît devoir se conformer, du moins extérieurement, aux instructions de Léon XIII. Le télégramme par lequel la jeunesse chrétienne du Nord, à l'issue du banquet de Mun, a assuré le pape de son « obéissance absolue » signifie, à n'en pas douter, que les catholiques sont résolus à adopter la nouvelle attitude recommandée par leur chef suprême, et à sacrifier les « anciennes formes politiques », suivant l'expression de M. le comte de Mun.

L'accord est loin d'être complet, cependant, dans le camp conservateur. M. Paul de Cassagnac, qui jouit d'un incontestable crédit auprès des catholiques, et dont le journal, dans son parti, une importance considérable, traite M. de Mun comme un simple républicain. Il l'accuse « d'être passé avec armes et bagages à la République franc-maçonne et libre-penseuse. » Et il ne craint pas même de s'en prendre à la personne du Pape, qu'il attaque avec une irrévérence très peu édifiante, au grand scandale des journaux comme la *Croix* et la *Vraie France*, qui ne reprennent pas de « la déloyauté, la méfiance, le cynisme, « la calomnie, les mensonges impudents « étalés par l'*Autorité* » !!!

La *Gazette de France*, organe monarchiste, pour être plus modérée dans l'expression de sa pensée que M. de Cassagnac, n'en est pas moins sévère pour le discours de M. de Mun, et elle ne se fait pas faute de railler « les variations politiques du brillant orateur ».

Et la droite royaliste de la Chambre enfin, a adopté hier une déclaration dont on trouvera le texte plus loin, et qui est une véritable protestation contre les instructions de Léon XIII.

Ces révoltes des monarchistes ne nous paraissent pas devoir tenir bien longtemps contre la volonté formelle et obstinée du Pape.

Les fidèles de la royauté sont, en somme, peu nombreux. Et la masse des catholiques finira, bon gré mal gré, par obéir à son chef.

Mais les républicains ? De quelle façon accueilleront-ils ces nouveaux convertis ? Quelle place leur feront-ils dans le gouvernement du pays ?

C'est là la question que se posent quelques esprits modérés, qui voudraient, au lendemain des fêtes patriotiques de Nancy, faire l'union de tous les Français, et cuvrir dans ce pays une ère de concorde et d'apaisement.

A cette question, les catholiques ont répondu eux-mêmes, par avance, et la *Dépêche de Lille*, dont les amis étaient parmi les principaux organisateurs du banquet de Mun, formule son opinion à cet égard dans les termes caractéristiques qui suivent :

« Oui, il faut faire de la conciliation ; il » faut en faire en acceptant résolument et » sans arrière-pensée, comme le disait M. » de Mun, la forme politique que la démo- » cratie s'est donnée.

» Mais il n'y a pas de conciliation possi- » ble avec les hommes qui détiennent le » pouvoir, pas plus qu'il n'y a d'adhésion » permise à certaines parties de la législa- » tion qu'ils ont faite.

» Il faut accepter la forme, mais il faut » changer les hommes et changer la lé- » gislation. »

C'est clair, c'est net, c'est précis !

Et nous espérons, du moins, qu'après cette déclaration, les conservateurs ne viendront plus accuser notre exclusivisme et notre intransigeance.

Il n'y a pas de conciliation possible entre les conservateurs et les républicains. C'est la *Dépêche* qui nous le signifie nettement, et nous lui savons gré, quant à nous, de cette déclaration sincère qui supprime toute possible équivoque.

Car à supposer que les républicains puissent accueillir comme définitive et « sans arrière-pensée » cette tardive adhésion à la République d'hommes qui ont passé leur vie à la combattre de la façon la plus violente et la plus haineuse, il y a entre nous et ces nouveaux convertis des divergences de doctrines trop profondes, des différences de sentiments trop intimes, pour qu'un accord sérieux puisse jamais être tenté.

Comme le disait excellemment M. le président Floquet, dans un récent discours, on ne concilie pas des principes absolument opposés, des opinions formellement contradictoires.

Que les républicains, sans se préoccuper autrement des évolutions stratégiques des conservateurs, demeurent donc résolument sur le terrain où ils se sont maintenus depuis vingt ans, et sur lequel ils ont été fortifiés par l'appui de l'immense majorité du pays.

De quelque épithète nouvelle que s'affublent les catholiques, et en dépit de leur adhésion de forme à ce que la *Dépêche* appelle dédaigneusement « le fait constitutionnel », ils n'en continueront pas moins de représenter un ensemble de doctrines que la France a depuis longtemps répudiées ; un programme de revendications qui sont la négation même de l'œuvre de liberté, d'affranchissement et de progrès, laborieusement accomplie depuis quinze ans par la démocratie française.

Le drapeau a changé. Mais l'armée est la même. Et nous ne croyons pas, comme paraît le craindre le *Réveil du Nord*, que les troupes conservatrices puissent, à la faveur de cette nouvelle tactique, s'augmenter d'un certain nombre de « républicains modérés qui n'étaient séparés d'eux que par la justice constitutionnelle. »

En tous cas, notre confrère indique avec un sentiment très juste de la situation, le seul moyen de faire face au danger qu'il redoute : « C'est, dit-il, d'opposer à ce syndicat des intérêts conservateurs la concentration de tous les éléments vraiment démocratiques du parti républicain, à quelque nuance et à quelque école qu'ils appartiennent. »

Rien de plus juste. C'est dans cette concentration vraiment démocratique, et non dans les divisions et les discordes, que les républicains trouveront la force nécessaire à l'accomplissement de l'œuvre de progrès incessant et d'émancipation politique et sociale qui est la base même de leur programme.

Si l'évolution de Léon XIII et des catholiques pouvait être le point de départ d'une union nouvelle des républicains sur le terrain des réformes pratiques et des œuvres de justice sociale, elle aurait rendu un véritable service à la République et à la démocratie.

GEORGES ROBERT.

UNE DÉCLARATION de la Droite royaliste

La Droite royaliste vient d'approuver définitivement le texte d'une déclaration qui était en préparation depuis quelque temps et qui va être livrée à la publicité. Cette Déclaration est une réponse à la lettre du Pape ordonnant aux royalistes de se placer sur le terrain constitutionnel.

Voici le texte de ce document :

En présence des divergences de sentiment qui des manifestations récentes ont révélées parmi les catholiques, les membres de la Droite royaliste se croient tenus de dire comment ils comprennent leurs devoirs de catholiques et de citoyens.

Comme catholiques, ils s'inclinent avec respect devant l'autorité infaillible du Saint-Père en matière de foi.

Comme citoyens, ils revendiquent le droit qu'ont tous les peuples de se prononcer en liberté sur toutes les questions qui intéressent l'avenir et la grandeur de leur pays.

La forme du gouvernement est, par excellence, une de ces questions ; c'est en France et entre français qu'elle doit être résolue.

Telle est la tradition nationale.

Le St-Siège a reconnu tous les gouvernements qui se sont succédés en France, depuis le commencement du siècle. C'est une nécessité politique qui s'imposait à lui ; mais en traitant avec ces gouvernements, il n'a jamais demandé aux partis sans des régimes antérieurs l'oubli de leur fidélité et la renonciation à leurs espérances.

La République est aujourd'hui le gouvernement de fait reconnu par le Saint-Siège au même titre que les précédents et ne saurait être l'objet d'un privilège qu'aucun d'eux n'a jamais obtenu : l'acceptation obligatoire.

Ceux qui exercent un mandat politique en vertu de cette Constitution ne peuvent être tenus de renoncer à un droit qu'elle leur confère expressément. Cette détermination de maintenir l'intégrité de leurs droits politiques n'infirme en rien, chez les auteurs de la présente Déclaration, leur volonté soutenue de rechercher l'union avec tous ceux qui veulent défendre les intérêts religieux et nationaux sur le terrain de la liberté. Ils feront au maintien de cette union, tous les sacrifices compatibles avec la fidélité aux convictions politiques de toute leur vie.

Si, par un motif de déférence, ils renoncent aujourd'hui à ces convictions, ils fourniraient à leurs adversaires un prétexte pour dire que les catholiques ne sont point des citoyens comme les autres et qu'il ne leur est pas permis d'avoir sur les affaires intérieures de leur pays une opinion qui leur soit propre.

Ils ne s'exposeront pas à cette calomnie, estimant en outre qu'ils apporteraient à la défense religieuse un concours d'autant plus efficace qu'ils auront su conserver leur dignité plus intacte.

La Droite royaliste n'entend pas faire une œuvre exclusive ou gênant l'initiative de cette Déclaration à laquelle peuvent s'associer les catholiques de tous les partis, soucieux de mettre en que leur conscience, au-dessus de toute atteinte et de tout soupçon, cette indépendance du citoyen que la *France exige de tous ses enfants*.

La Déclaration dont on vient de lire le texte a été apportée toute rédigée à la réunion de la Droite. L'initiative en revient à un petit groupe dont faisaient partie MM. de La Rochefoucaud, de Cazenove de Pradines, de Villebois-Mareuil, etc.

L'acceptation de la Déclaration a soulevé de vives protestations dans la réunion. Quelques membres ont fait observer que la manœuvre était impolitique, inopportune et qu'elle pouvait provoquer une réplique du Pape.

Le document n'a été approuvé qu'à une faible majorité. On estime que sur 70 membres que comprend la Droite royaliste, 40 seulement ont donné leur adhésion. On ignore si les membres de la minorité protesteront publiquement, ou s'ils laisseront faire la publication de la Déclaration sans mot dire.

On remarquera que la Déclaration est publiée sous forme de procès-verbal de la réunion du groupe. On l'a fait ainsi pour éviter de faire suivre le document de signatures, afin de ne pas amener la minorité qui ne l'a pas approuvé à protester.

L'INTERPELLATION sur Notre-Dame de l'Usine

Nous lisons dans le *Temps* :

Nous avons annoncé que M. Moreau, député du Nord, devait interpeller au sujet de l'établissement de Notre-Dame-de-l'Usine. Cette interpellation s'adressera également aux ministres de l'intérieur et de la justice et sera discutée lundi prochain.

Voici en quelques mots sur quels faits elle doit porter. Un certain nombre d'industriels cléricaux de Lille, Roubaix, Tourcoing et Armentières se sont syndiqué et se sont engagés mutuellement à n'admettre dans leurs ateliers que des ouvriers qui consentiraient à se livrer à certaines pratiques religieuses. En particulier, ces ouvriers devront se rendre à certaines jours déterminés dans l'établissement dit de Notre-Dame de l'Usine, tenu par des jésuites et dans lequel ils doivent accomplir une retraite.

Ils doivent produire, le lundi, un certificat du curé constatant qu'ils ont assisté à la messe le dimanche, etc.

M. Moreau veut demander, s'il est possible, par quels moyens on pourrait faire respecter la liberté de conscience des ouvriers.

D'après ce qu'on dit, le gouvernement fait examiner si le syndicat des patrons est légalement constitué, c'est-à-dire s'il est en conformité de la loi de 1884. Dans le cas contraire, ce syndicat serait dissous. Quant aux religieux qui tiennent l'établissement, s'ils appartiennent à l'ordre des Jésuites, ils seront invités à se disperser.

Mais le gouvernement n'a aucun moyen d'exercer une contrainte quelconque sur les patrons qui ont institué chez eux les règlements dont nous parlons plus haut, et qui l'ont fait librement, quelque jugement qu'on puisse porter sur la teneur de ces règlements.

Les Obsèques d'Anatole de La Forge

Hier à midi ont eu lieu les obsèques de M. Anatole de La Forge.

Les abords de la maison mortuaire, 72, avenue de Villiers, étaient envahis par la foule.

Sur la chaussée avaient pris place deux sections du 36e de ligne, pour rendre les honneurs militaires au défunt qui était chevalier de la Légion d'honneur et médaillé militaire.

Pendant les préparatifs, c'est-à-dire pendant que l'on dispose sur le corbillard de la classe les nombreuses couronnes qui ont été apportées, nous pouvons, sur le registre qu'chaque assistant s'inscrit, les noms suivants :

Floquet, Pelletan, Clémenceau, Dide, Deschanel, Lucipia, Ch. Laurent, E. Lefèbure, administrateur de la Société des volontaires de 1870-71, le docteur Martin, Achard, Pelleneq, Laurier, Carot, Fouraigr, Faulard, etc. etc.

De nombreuses délégations sont venues rendre les derniers devoirs à l'héroïque défenseur de Saint-Quentin.

Le cercueil est recouvert d'un drapeau tricolore portant l'inscription : « A Anatole de la Forge, l'Union démocratique des anciens défenseurs de la Patrie. »

De magnifiques couronnes ornent le corbillard.

Le cortège

Le cortège se met en marche et aussitôt, de chaque côté, les camelots vendent une assez jolie photographie d'Anatole de la Forge et sa biographie

Nous ne connaissons point tous les noms MM. Goblet et Alexandre Lefèvre, sénateurs de la Seine ; Delmas, Souheyran, Eugène Meyer, directeur de la *Lanterne*, et Dufour, de la délégation de Saint-Quentin.

MM. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique ; Jamais, sous-secrétaire des colonies, représentent le gouvernement.

Dans l'assistance nous remarquons une foule de députés républicains :

MM. Edouard Lockroy, Mathé, Henri Brisson, Barodet, Mesureur, Yves Guyot, Doumer, Maujan, Joseph Reinach, Deroulède, Barelli, Lecomte, Henri Maret, Millerand, etc.

MM. de Marcère et Labordère, sénateurs ; MM. Auguste Vacquerie, Ludovic Halévy ; MM. Hattat, Péan, conseillers municipaux ; MM. Strauss, Raoul Canivet, Victor Simond, Théodore Henry, Louis Lucipia, syndics de l'Association professionnelle des journalistes républicains.

La foule se découvre respectueusement et accompagne en silence le corbillard qui se dirige vers Paris par l'avenue de Villiers, le boulevard Malesherbes, le boulevard Haussmann, la rue Lafayette et le boulevard extérieurs du côté du cimetière du Père-Lachaise.

Au cimetière, plusieurs discours sont prononcés par MM. Goblet, Paul Lechanel, le pasteur Dide, et Strauss au nom de l'association des journalistes républicains, etc.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Le Conseil supérieur du Travail

Paris, 9 juin. — Le ministre du commerce a soumis à l'approbation du président de la République un projet de décret portant nomination de membres du Conseil supérieur du Travail.

La santé de M. de Lanessan

M. Jaunin, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, a fait connaître au Conseil que M. de Lanessan, gouverneur de l'Indo-Chine, lui a télégraphié qu'il était en convalescence et qu'il désirait se rendre au Japon pour achever de se rétablir.

SÉNAT

Séance du 9 juin 1892

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Le Royer, président.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif aux sociétés coopératives.

La commission n'étant pas prête et le Sénat n'étant pas en nombre, cette discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 3 h. 15.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 juin

La séance est ouverte à 2 h. 05, sous la présidence de M. Floquet, président.

Au début de la séance le commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations vient déposer son rapport avec le crédéncier d'usage.

L'assistance publique

M. A. Desprès a la parole pour adresser à M. le ministre de l'intérieur une question concernant le budget de l'assistance publique.

M. Desprès. — Le budget de l'assistance publique sortait du rôle tracé depuis deux mois, s'il ne s'était produit des irrégularités accusant des déficits.

Le déficit réel est de 2.700.000 fr., et, à l'heure actuelle, l'assistance publique est obligée de vendre des rentes pour parer à des déficits de cette nature.

M. Loubet, *ministre de l'intérieur*. — Je n'ai jamais pensé qu'il fallut puiser dans les réserves de l'assistance publique pour équilibrer les budgets ordinaires. Je veillerai désormais à ce que l'administration de l'assistance publique n'aliène pas des rentes et surtout aux réserves. — (Très bien au centre).

M. Armand Desprès. — Je prends acte des paroles du ministre :

Pour faire respecter la justice et le bon sens il faut que le gouvernement de la République mette enfin à la tête de l'administration de l'assistance publique un administrateur de carrière.

L'incident est clos.

Un troisième canton à Roubaix

La Chambre adopte le projet portant création d'un troisième canton à Roubaix.

La Chambre prend en considération la proposition de MM. Basly et Lamendin portant modification de la loi du 6 juillet 1890 ayant pour objet la sécurité des ouvriers mineurs.

La Chambre adopte en deuxième délibération le projet relatif à l'arrimage des marchandises dans des navires de commerce : enfin on adopte sans débats le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'une distribution d'énergie électrique produite par une chute d'eau décrétée du Rhône en amont de Lyon et sur lequel l'urgence avait été déclarée.

M. Pelletan se déclare opposé au libre emploi; ce qu'on demande n'a aucun rapport au fond du droit de la liberté ; là où il n'y a pas de responsabilité, il n'y a pas de liberté. Si l'on a perte, qui répondra ? Les déposants. Finalement c'est l'Etat qui emprunte.

On doit craindre d'arracher l'argent des contribuables pour des titres destinés à n'être au bout de quelque temps que des chiffons de papier. Les fonds des caisses d'épargne ne doivent, d'autre part, en aucun cas servir à des œuvres qui pourraient être inspirées par l'esprit de parti.

M. Léon Say. — C'est un malheur pour la France d'avoir pas employé l'épargne pour faire à des œuvres intéressant les classes ouvrières et de l'avoir décentralisée. On ne créera le crédit agricole qu'avec l'épargne locale confiée à des personnes que tout le monde peut contrôler. On dit que cette expérience peut mal tourner. On oublie de dire que la loi a limité les champs de recherches et par conséquent les dangers : la Chambre adoptera donc l'article 12.

L'article 12 dont le gouvernement demande le rejet, est repoussé après pointage par 303 voix contre 254.

Les art. 13 à 18 inclusivement, tombent.

L'art. 19 est adopté avec une modification tendant à remplacer les mots : « les caisses d'épargne libres » par les mots : « les caisses d'épargne », et tendant à remplacer les mots : « leur portefeuille » par les mots : « leur fortune personnelle. »

L'ensemble de l'article 20 est adopté.

La Chambre reprend la discussion sur les caisses d'épargne.

M. Ch. Roux, sur l'article 13, explique pourquoi la commission est favorable au libre emploi. Le libre emploi est pratiqué partout, et partout on régime a donné d'excellents résultats.

On prétend qu'avec le système de la liberté d'emploi, il faut décréter la responsabilité des administrateurs ; mais en quel sens ? Comment trouvera-t-elle difficulté de ce qu'elle est aujourd'hui ?

On trouvera toujours un vivier des administrateurs honnêtes, intelligents et désintéressés. Ce serait donner la liberté d'agir et tout ira bien. (Applaudissements).

M. Rouvier dit qu'il s'agit de savoir si un certain nombre de caisses d'épargnes libres jouiront de prérogatives dont les caisses d'épargnes ne jouissent pas. Or, les intérêts sont faux à qui apparaît que l'argent déposé dans les caisses d'épargne, ne sont pas de ces réformes. Cet déposants étaient avant tout garantir la sécurité de leurs économies. Pour le public, le caisse d'épargne même libre est une caisse dans laquelle on dépose son argent sous la sauvegarde de l'Etat ; si on veut démantrer une caisse qu'on administre, on ne s'adresse pas à un autre. En conséquence le gouvernement demande à la Chambre de supprimer l'article 19 et de ne pas s'exposer à se mettre en question le crédit même des caisses d'épargne.

M. Aynard s'étonne de l'opposition faite par le gouvernement au projet de la commission. M. le ministre des finances oublie que les déposants sont pour la plupart des électeurs parfaitement en état de gérer leur petit revenu. Ils feront certainement la distinction entre une caisse d'épargne libre et une caisse officielle.

La commission dénonce la liberté aux caisses qui le voudront, celles qui n'en voudront pas, demeureront sous le régime actuel.

La responsabilité de l'Etat ne dépassera pas les limites indiquées par la loi. M. le ministre a soutenu que l'organisation franc ise d'un état supérieure dans ce fait que de nombreux ouvriers étrangers s'attirent leur pays pour venir gagner leur pain en France ; il aurait fallu prouver que c'est l'or-

---

Feuilleton de *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*, 70

LA FILLE SANS NOM

DEUXIÈME PARTIE

PAUVRE JEANNE

Quand tout fut logé dans les entrailles du gouffre, le Juif jeta autour de lui le regard rapide et soupçonneux de la fin pour s'assurer qu'il n'oubliait rien.

Aucune étincelle rouge ou verte, bleue ou blanche, selon qu'elle se serait échappée d'un rubis, d'une émeraude, d'un saphir ou d'un diamant, ne frappa ses pupilles extrêmement dilatées.

Toutes les brebis étaient au bercail.

Il prit sa chère sacoche et se disposa à sortir.

— C'est convenu, dit-il, à demain.

— A demain, cher monsieur, fit amicalement le jeune homme.

Pierre Bréchaux posa la main sur un timbre.

La porte s'ouvrit.

Le gros valet en habit noir montra sur le palier son visage frais et bien nourri.

— Tom, ordonna Juan Rodriguez, reconduisez monsieur.

Par politesse il se leva et si quelques pas vers la porte en disant pour la dernière fois :

— A bientôt.

Il la referma sur le valet et le marchand, en appliquant son oreille aux panneaux.

Aussitôt les traits expressifs eut une épouvante soudaine.

Un cri sign, sinistre, un seul, venait d'éclater sur le palier.

La tête effarée de Pierre Bréchaux, verte de frayeur et décomposée, se leva derrière le bureau.

Une anxiété terrible étreignait la poitrine étroite de l'ancien maître d'études.

Est-ce que l'artiste expédié par Burlett, Templeton and C° n'aurait été qu'un vulgaire apprenti.

Dans l'exécution des plans les mieux combinés, une fausse manœuvre peut tout perdre.

Tom Childs avait-il manqué son effet ?

Les deux criminels, hagards, hérissés, échangèrent un regard plein d'angoisse.

Le cri ne se renouvela pas.

Voici ce qui s'était passé.

En se retirant dans la demi-obscurité du palier, le Juif, repris de ses inquiétudes chroniques, s'était retourné vivement vers le valet qui l'accompagnait.

Alors il eut une vision.

Le valet en habit noir levait le bras droit pour lui jeter au cou un lacet et l'étrangler.

Un cri de terreur s'échappa de la gorge du malheureux pendant qu'il cherchait son revolver d'une main mal assurée.

Ses yeux croisèrent ceux de l'Anglais et il se sentit perdu.

N'ayant pas le temps de l'étrangler, Tom Childs l'assommait d'un coup de poing à étourdir un *bulle*.

Le tout ne dura pas deux secondes.

Le Juif tombait, râlant, incapable de crier ou de se défendre.

L'employé de Burlett, Templeton and C° n'avait plus désormais qu'à achever paisiblement sa besogne.

Il passa le lacet au cou de sa victime qui s'agita une minute et ne remua plus.

Quand Juan Rodriguez et son maître, rassurés par le silence de mort que rien ne troublait, se décidèrent à entr'ouvrir la porte du hall et risquèrent un œil au dehors, tout était fini.

Tom Childs, debout devant le cadavre étendu à ses pieds, contemplait son œuvre avec tranquillité.

Sa face flagmatique et presque bénignante à voir n'exprimait qu'une satisfaction exempte d'inquiétudes.

Le coup était bon.

Chacun mel son amour-propre où il veut.

Tom Childs venait de justifier le mot du patron, l'estimable Templeton qui s'y connaissait.

— C'était un artiste.

La besogne, au surplus, était proprement exécutée. Point de sang répandu.

La victime avait poussé un cri, mais ce cri s'était étouffé à l'intérieur de cette maison bien close, dont la porte était gardée par l'honnête Will, et qui ne contenait pas de traitres.

On pouvait donc respirer en paix.

Il ne restait plus qu'à faire disparaître le corps du délit.

Œuvre d'enfant ! Les malfaiteurs, pas plus que les romanciers, n'inventent rien de neuf.

La malle du voyageur était vide.

En deux tours de main, le Juif, enveloppé d'épaisses couvertures, y fut enfermé sous clef avec le butin.

La sacoche aux pierreries, la jaquette et le pardessus bondés de bijoux, lui tenaient compagnie.

Rien n'est plus compromettant que les précautions excessives.

Samuel Rosen n'était pas là depuis une demi-heure.

Quelques minutes de plus, et la malle, chargée sur une de ces voitures à galerie qui servent à conduire les voyageurs et leurs colis au chemin de fer, roulait vers la gare de Saint-Lazare.

Tom Childs, métamorphosé, comme il était venu, en touriste confortable, la déposait à la consigne contre un bon récépissé, bien en forme, et s'en allait déjeuner à l'hôtel Terminus avec appétit, en attendant le rapide d'une heure qui devait l'emporter au Havre.

Là, sous vapeur, la jolie goélette des patrons se tenait prête à filer ses quinze nœuds à l'heure avec sa cargaison vers les brouillards de la Tamise.

Tom Childs, debout devant le cadavre étendu à ses pieds, contemplait son œuvre avec tranquillité.

Le professeur, dans sa joie, pouvait frotter ses phalanches sèches comme des osselets.

L'affaire était bâclée.

Il ne restait plus à mener à bien que l'autre, celle du mariage, et elle était en bonne voie.

Pierre Bréchaux fit un signe amical à son élève et passa dans sa chambre pour se préparer à sortir.

Les gens qui se montrent dans les rues et sur les places publiques sans sourciller, après une alerte aussi chaude, ont le cœur solide et convenablement suspendu dans le thorax.

La courte émotion du petit homme avait été rude, mais elle était passée.

Dieu soit loué ! Il n'était pas de ceux qui tremblent longtemps.

Juan Rodriguez n'avait pas l'estomac garni d'un triple airain comme son maître.

Il se disposait cependant à l'imiter et il allait franchir la porte du hall à son tour, quand il recula, effaré.

Une femme lui barrait le passage et cette femme, c'était sa maîtresse.

A quelques pas en arrière, Will, qui la suivait, faisait un jeune homme des signaux pour lui dire :

— Soyez sans crainte ; elle ne sait rien !

Will, sous sa couche de bêtise épaisse, cachait un grand front de finesse et de ruse, mais le meilleur limier peut se mettre en défaut.

Will venait d'y tomber.

Sans doute la malheureuse jeune fille ne savait pas au juste quel drame s'était accompli dans cette luxueuse demeure où le hasard l'amenait si mal à propos, mais elle ne était pas qu'une scène terrible s'y fut jouée quelques instants plus tôt.

Voici pourquoi :

La veille qu'elle avait lu dans les journaux oubliés par son amant, la nuit précédente, la préoccupait avec une violence dont il est facile de se faire une idée.

Dès le point du jour, cette préoccupation avait chassé le sommeil de ses yeux.

Alors elle s'était levée pour relire cette note et en peser les termes.

Impossible de s'y méprendre.

C'était elle qu'on cherchait. Elle avait trop de jugement pour en douter.

Il lui semble qu'une nouvelle destinée s'annonçait pour elle ; que ce M. Raveneau qui lui apparaissait comme un sauveur, avait des secrets étranges à lui révéler, que le voile qui couvrait sa naissance allait enfin se déchirer.

Elle en revint à son projet de la nuit.

Elle irait consulter son amant.

Leurs destins n'étaient-ils pas liés l'un à l'autre ?

Elle était sa maîtresse, mieux que sa maîtresse, sa femme, puisqu'il lui avait juré de l'aimer toujours et de ne pas en aimer d'autre.

De son côté, dans sa loyauté, elle ne demandait pas mieux que de tenir sa promesse.

Pouvait-elle donc lui laisser ignorer une nouvelle dont l'importance était si grande à ses yeux ?

La gare de Vaucresson est à peu de distance de la villa Suzanne.

Elle s'habilla avec soin, mit tout en ordre chez elle et, pour la première fois depuis son arrivée à la ville, elle courut au chemin de fer.

Un revirement soudain s'opérait dans son esprit.

Cette mère qu'elle avait tant de fois maudite dans l'excès de ses souffrances, elle l'appelait de tous ses vœux ; elle s'ingéniait à lui créer toutes sortes d'excuses ; elle se disait qu'elle avait pu être victime d'une fatalité ; dans la bonté de son cœur, elle lui pardonnait tout dès qu'elle songeait à sa délaissée.

Car c'était elle qui la cherchait et voulait la revoir. Tout le reste n'était rien.

En descendant à la gare Saint-Lazare, elle était charmante dans sa toilette simple mais soignée ; les hommes, de même que ses compagnons dans le train, la longuaient avec des signes non équivoques d'admiration, mais elle n'y prenait garde, tout entière au grand événement qui se préparait pour elle.

Au sortir de la gare, elle prit une voiture et donna l'adresse au cocher :

— Rue Bassano.

Comme elle y arrivait, elle fit arrêter son fiacre à trois numéros de distance de son hôtel.

La rue Bassano n'est jamais très animée ; en jour-là elle était à peu près déserte.

Jeanne voulait trouver son amant seul et justement un homme sonnait à la porte.

Ce visiteur avait une de ces physionomies qu'on oublie pas quand on les a aperçues dès secondes.

Ce type lérédite prononcé, cette barbe couleur de charbon, les yeux enfoncés dans la tête, le teint bistré, composaient un de ces ensembles frappants qui restent dans la mémoire la plus obtuse.

Celle de la jeune fille était excellente.

D'un autre côté, le costume du Juif, le sac coche qu'il portait, indiquaient assez sa profession.

Très intrigués, elle se décida à attendre dans sa voiture, mais au bout de quelques minutes, surprise à l'aspect de cette femme qu'il reconnaissait, mais n'attendait pas, fit demands brusquement :

— Que voulez-vous ?

— Parler à M. Rodriguez.

L'Anglais eut une inspiration.

Il la fit entrer ou plutôt il la poussa brutalement dans un parloir situé à côté du vestibule et dit très vite :

— Attendez !

Et aussitôt il ferma la porte sur elle.

Elle était prisonnière.

Le moment était critique.

Will venait d'entendre le coup de timbre qui annonçait la sortie de Samuel Rosen.

Parlementer à la porte de la rue était périlleux.

Il avait donc pris le bon parti et sauvé la situation.

Il le croyait du moins.

Le cri effrayant du Juif éclata au même moment, sinistre et déchirant, un cri de miséricorde qu'on égorge.

La jeune fille, à travers la porte du salon d'attente où elle était enfermée, l'entendit très distinctement.

Elle en frémit dans tout son être.

Que se passait-il donc ?

D'un autre côté, l'effarement du domestique, l'étrangeté de son accueil, ne lui avaient pas échappé.

(*A suivre*) CHARLES MÉROUVEL